



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 25
Mercredi 28 juin 2023

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Séance d'information à la population

Parmi les grands projets développés actuellement par la commune, deux d'entre eux sont suffisamment mûrs pour être présentés à la population.

Pour ce faire, une séance d'information aura lieu à la halle de gymnastique (rue Centrale 4) le **lundi 3 juillet 2023, à 20h**.

Cette réunion sera scindée en deux parties:

Rénovation et agrandissement de la halle de gymnastique

- Présentation des plans par les architectes
- Installation éventuelle de la bibliothèque dans les combles de la halle rénovée
- Calendrier
- Coûts relatifs à la réalisation

Nouvelle piste de mobilité douce

- Présentation du cheminement de la piste de mobilité douce
- Création d'un passage inférieur aux voies CFF
- Jonction avec la zone industrielle de Chaluet
- Coûts relatifs à la réalisation

L'administration municipale se tient à disposition pour toute question préalable.

Court, le 28 juin 2023

Municipalité de Court, Conseil municipal

merci de contacter le maire, M. Laubscher au numéro suivant: 079 335 80 12.

Le Conseil municipal vous souhaite d'ores et déjà de belles vacances d'été.

Grandval, le 28 juin 2023

Le Conseil municipal

Avis de construction

Modification du projet publié les 1^{er} et 8 mars 2023

Requérant: Amis de la Nature Moutier, M. Gino Varisco, Rue du Viaduc 56, 2740 Moutier

Auteur du projet: Idem requérant

Emplacements: parcelles N^{os} 732, 739, 741, 753, 773, 917, 918, 920 et 929 au lieu-dit «Raimeux de Grandval».

Projet: Travaux de génie civil pour la pose de canalisations d'évacuation des eaux résiduaires et raccordement dans une nouvelle STEP.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole

Dérogation: art. 24 LAT

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 28 juillet 2023 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées (uniquement contre les modifications) seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Grandval, le 28 juin 2023

Le Conseil municipal



Court

Administration municipale

Adaptation exceptionnelle de l'horaire d'ouverture des guichets

En date du jeudi 29 juin 2023, l'administration municipale sera exceptionnellement ouverte de 14h30 à 16h, au lieu de 15h30 à 17h.

Court, le 21 juin 2023

Municipalité de Court, administration municipale

Avis de construction

Requérant: Ultra Décolletage SA, rue des Gorges 3, 2738 Court

Propriétaire: idem requérant

Auteur du projet: Solartech Swiss Sàrl, rue du Pré au Maire 10, 2345 Les Breuleux

Emplacement: parcelles N^o 672, 1364 et 1409, au lieu-dit «rue des Gorges 3», 2738 Court

Patrimoine: bâtiment digne de protection, objet C

Projet: installation de 87 panneaux solaires photovoltaïques sur la partie de toit plat du bâtiment

Chauffage: existant

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: HA2

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 21 juillet 2023 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court). Durant la fermeture estivale de l'administration municipale, les dossiers de demandes de permis de construire peuvent être consultés sur rendez-vous. Durant cette fermeture, il convient de fixer un rendez-vous en appelant l'administration municipale au 032 497 71 12, de 10h30 à 11h30, du lundi au vendredi.

Court, le 21 juin 2023

Municipalité de Court, administration municipale



Crémises

Entrée en fonction d'un nouveau garde-faune cantonal au 1^{er} juillet 2023

Après 37 ans passés au service du canton de Berne, dont 33 à exercer la profession de garde-faune, Louis Tschanz, de Malleray-Bévilard, prend sa retraite. Nous le félicitons pour sa carrière et lui adressons tous nos vœux.

Nous souhaitons à son successeur, Gilles Eichenberger, plein succès dans sa nouvelle fonction.

A partir du 1^{er} juillet 2023, Gilles Eichenberger sera le nouveau garde-faune des communes de Belprahon, Champoz, Corcelles, Court, Crémises, Elay, Eschert, La Scheulte, Loveresse, Moutier, Rebévilier, Reconvilier, Roches, Saules, Sorvilier et Valbirse. Il est joignable par téléphone au 0800 940 100 / 1233.

Crémises, le 28 juin 2023

Inspection de la chasse du canton de Berne



Grandval

Fermeture estivale

En raison des vacances d'été, le secrétariat municipal sera fermé du 17 juillet au 4 août 2023.

Réouverture le mercredi 9 août selon l'horaire habituel.

En cas d'urgence et pour la consultation des dossiers en dépôt public (fixation d'un rendez-vous),

Mesure en matière de circulation routière

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil municipal de la commune de Grandval décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire et d'abroger les restrictions suivantes en matière de circulation routière:

Zones 30 Nord et Sud

Signalisation par zones 30 km/h

Délimitation

Sur toutes les routes communales

Abrogation

La signalisation «Vitesse maximale 40 km/h» actuellement installée sur les routes communales est abrogé

Motif de la mesure: Augmentation du niveau de sécurité sur les routes communales

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant la préfète de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir

une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Grandval, le 28 juin 2023

Le Conseil municipal



Loveresse

Informations communales

Fermeture de l'administration

En raison de la fête de l'école, l'administration sera fermée le jeudi 6 juillet 2023.

Durant la pause estivale, l'administration communale sera fermée du lundi 17 juillet au vendredi 11 août 2023.

Réouverture selon les horaires habituels le mardi 15 août 2023.

Loveresse, le 26 juin 2023

Administration communale



Moutier

Municipalité de Moutier

Vacances d'été

Fermeture des bureaux l'après-midi

Les guichets de l'administration communale (Hôtel de Ville 1 et Police administrative) seront fermés tous les après-midis du lundi 17 juillet 2023 au vendredi 4 août 2023. Ouverture: tous les matins, de 9h à 11h.

Il n'y aura pas de permanence téléphonique durant cette période les après-midis.

Service social régional de la Prévôté: mercredi, fermé toute la journée.

Moutier, le 13 juin 2023

Conseil municipal

Service d'accueil en famille (SAF) – Directives de fonctionnement

Dans le cadre des compétences qui lui ont été attribuées par le Législatif, le Conseil municipal, lors de sa séance du 20 juin 2023, a modifié les directives de fonctionnement du Service d'accueil en famille (SAF).

Les modifications prendront effet au 1^{er} août 2023.

Le document peut être consulté à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.

En application des articles 92 et ss de la Loi sur les communes du 16 mars 1998, un recours en matière communale peut être formé contre cette ordonnance. Quiconque peut invoquer un intérêt public digne de protection, ainsi que toute personne jouissant du droit de vote dans la commune a qualité pour former un recours en matière communale. Celui-ci sera produit par écrit et adressé à la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary, dans les 30 jours à compter de la publication du présent avis. Il devra invoquer soit une constatation inexacte ou incomplète des faits ou d'autres violations de droit.

Moutier, le 21 juin 2023

Conseil municipal



Perrefitte

Avis de construction

Demande de permis de construire

Maître d'ouvrage: Sbaraglia Jessica et Vito, Neufs Clos 97, 2742 Perrefitte

Emplacement: parcelle N° 939, au lieu-dit « Neuf Clos », commune de Perrefitte

Projet: Pose d'une cabane de jardin. Évacuation de l'eau pluviale dans un récupérateur posé au sol.

Dimensions et genre: selon plans déposés.

Zone: H2

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 21 juillet 2023 inclusivement auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Perrefitte, le 21 juin 2023

Le Conseil municipal

Dépôt public

Procès-verbal de l'Assemblée municipale du 15 juin 2023

Le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 15 juin 2023 est déposé publiquement durant 20 jours au secrétariat municipal, soit du 28 juin au 18 juillet 2023.

Durant ce délai, il est possible de former opposition contre son contenu. L'opposition doit être adressée au Conseil municipal, dûment signée et contenir des motifs valables.

Perrefitte, le 28 juin 2023

Le Conseil municipal

Rénovation de l'école primaire

Mesures de circulation

Les travaux de rénovation de l'école primaire débuteront le 5 juillet 2023 et dureront jusqu'à l'automne. Durant cette période, la route communale située au Nord de l'école sera partiellement fermée à la circulation. Les usagers sont invités à respecter la signalisation adéquate et sont d'ores et déjà remerciés pour leur compréhension.

Perrefitte, le 28 juin 2023

Le Conseil municipal



Petit-Val

Informations communales

Syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val

Suite à la démission de Stéphanie Mollard, le Conseil communal est à la recherche d'une personne pour représenter la Commune lors des assemblées du Syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val.

Les personnes intéressées sont invitées à s'annoncer auprès de l'administration communale par téléphone ou par courriel à admin@petit-val.ch jusqu'au 10 août 2023.

Le Conseil communal remercie Stéphanie Mollard pour son engagement envers la Commune.

Fête Nationale

Comme chaque année, la manifestation officielle de la commune de Petit-Val aura lieu le 31 juillet dès 19h30 au Stand de tir de Sornetan. La population est d'ores et déjà invitée à réserver la date. Un tout-ménage sera distribué en juillet avec le programme de la soirée.

Le Conseil communal profite de l'occasion pour remercier la Société de tir pour sa collaboration.

Fermeture de l'administration communale

Durant la période estivale, l'administration sera fermée du 6 juillet au 4 août 2023. Réouverture selon les horaires habituels le lundi 7 août 2023.

Souboz, le 28 juin 2023

Conseil communal

Fermeture provisoire de la route de la Charrière de Souboz

Le Conseil communal a décidé de fermer provisoirement à toute la circulation motorisée un tronçon de la route communale qui part du village de Souboz en direction des Prés de Souboz car le ruisseau a emporté avec les années une partie de l'assise de la route, rendant le passage des véhicules lourds dangereux. Le plan de situation peut être consulté sur le site internet www.petit-val.ch. Une étude pour stabiliser ce tronçon est en cours.

Le passage reste accessible aux piétons et aux cyclistes. Une signalisation sera mise en place.

Cette fermeture de route est valable dès à présent et jusqu'à nouvel avis.

Cette route est déjà interdite à la circulation avec une exception pour les ayants droit qui sont dorénavant aussi invités à emprunter un autre chemin d'accès.

Le Conseil communal est conscient des désagréments occasionnés, notamment pour les agriculteurs et vous remercie par avance pour votre compréhension.

Souboz, le 28 juin 2023

Conseil communal



Reconvilier

EBau 2023-11875

Avis de construction

Requérants: Rota Marina et Gianantonio, Rue de Boron 20, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

Emplacement: Parcelle N° 1407, Rue de Boron 20

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure, élimination de la citerne à mazout existante

Dimensions: Selon plans déposés

Construction: Selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 28 juillet 2023 inclusivement ou sur le lien suivant: www.reconvilier.ch/depts-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 28 juin 2023

Le secrétariat municipal



Roches

Procès-verbal assemblée communale

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 22 juin 2023 sera déposé publiquement au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture, du 16 août 2023 au 14 septembre 2023.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal durant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Roches, le 21 juin 2023

Secrétariat communal



Saicourt

Informations communales

Horaire du bureau municipal durant les vacances scolaires

Durant les vacances scolaires (3.7-18.8.2023), le bureau municipal sera ouvert comme suit:

- Mardi 4 juillet 2023: de 10h à 11h et de 14h à 16h
- Mardi 11 juillet 2023: de 10h à 11h et de 14h à 16h
- Mardi 8 août 2023: de 10h à 11h et de 14h à 16h

Le bureau municipal sera complètement fermé du 17 juillet au 4 août 2023. Réouverture normale à partir du 14 août 2023.

Nous vous souhaitons un bel été.

Le Fuet, le 26 juin 2023

Conseil municipal



Saules

Bons de garde pour la période 2023/2024

Dès à présent, les parents domiciliés à Saules ayant besoin d'un accueil extrafamilial pour leur(s) enfant(s) peuvent déposer une demande de bon de garde pour les places en crèche ou en famille d'accueil pour l'année 2023/2024.

La demande doit être présentée via la plateforme www.kibon.ch et une confirmation des données dûment signée doit être envoyée à la commune de Saules avant le début de la prise en charge.

Pour obtenir un subventionnement dès août 2023, la demande complète doit impérativement être déposée à l'administration communale au plus tard jusqu'au 15 juillet 2023.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet communal www.saules-be.ch, onglet SOCIAL, Bon de garde.

Saules, le 1^{er} juin 2023

Secrétariat communal



Sorvilier

Avis de construction

Requérant: M. Stefano D'Ignazio, Rue du Lion d'Or 22, 2735 Malleray.

Auteur du projet: Villatype SA, le Champat 2, 2744 Belprahon.

Emplacement: parcelle N° 1135, au lieu-dit: « Clos Jobez », commune de Sorvilier.

Projet: construction d'une maison familiale avec terrasse et place de stationnement couverte, aménagement d'une place de stationnement non couverte, pose de panneaux photovoltaïques en toiture, installation d'une PAC extérieure et d'une citerne pour la récupération des eaux de pluie.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2b.

Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 21 juillet 2023 inclusivement auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 21 juin 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérantes: Swisscom (Suisse) SA, Rte des Arsenaux 41, 1701 Fribourg et Salt Mobile SA, p. adr. Swiss Infra Services SA, Rue de Lausanne 51, 1020 Renens.

Auteur du projet: Complan AG, Wasserwerksgasse 39, 3011 Berne.

Emplacement: parcelle N° 947, au lieu-dit: « Réservoir », commune de Sorvilier.

Projet: transformation d'une installation de communication mobile existante pour Swisscom (Suisse) SA et Salt Mobile SA avec de nouvelles antennes / SOSA / BE_0374A.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogation: art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 28 juillet 2023 inclusivement auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 juin 2023

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Tavannes

Avis de construction

Requérant: M. Dan Bangertter, Chemin de la Forge 2, 2710 Tavannes.

Projet: ouverture d'une porte de garage à la place d'une fenêtre existante en façade du bâtiment Chemin de la Forge 2 sis sur la parcelle N° 48 en zone mixte M2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 21 juillet 2023 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, 21 juin 2023

Le chef des travaux publics

Grand pique-nique de village

Un pique-nique de village est organisé le samedi 8 juillet 2023 de 10h à 20h au Télési Sous le Mont, à Tavannes. La population est invitée à venir passer un moment de partage agréable sur les hauteurs du village. Des grills seront mis à disposition ainsi qu'un bac à sable géant, un château gonflable et des jeux de la ludothèque. Vous y trouverez également des stands de maquillage pour les enfants et des barbes à papa. En cas de mauvais temps, l'événement sera annulé.

Tavannes, le 22 juin 2023

Le secrétariat municipal



Valbirse

Garde-faune cantonal

Entrée en fonction d'un nouveau garde-faune cantonal au 1^{er} juillet 2023

Après 37 ans passés au service du canton de Berne, dont 33 à exercer la profession de garde-faune, Louis Tschanz, de Malleray-Bévilard, prend sa retraite. Nous le félicitons pour sa carrière et lui adressons tous nos vœux.

Nous souhaitons à son successeur, Gilles Eichenberger, plein succès dans sa nouvelle fonction.

A partir du 1^{er} juillet 2023, Gilles Eichenberger sera le nouveau garde-faune des communes de Belprahon, Champoz, Corcelles, Court, Crémines, Elay, Eschert, La Scheulte, Loveresse, Moutier, Rebévilier, Reconvilier, Roches, Saules, Sorvilier et Valbirse. Il est joignable par téléphone au 0800 940 100 / 1233.

Inspection de la chasse du canton de Berne

Bévilard, le 15 juin 2023

Commune mixte de Valbirse

Mise à l'enquête de l'œuvre cadastrale, Bévilard lot 3 - Malleray lot 2 - Pontenet lot 1

La zone du village de Pontenet et de ses alentours, ainsi que les zones agricoles d'exploitation intensive aux alentours des villages de Bévilard et Malleray ont fait l'objet d'un abornement et d'une nouvelle mensuration suite à l'amélioration foncière de Centre-Vallée. Les surfaces agricoles utiles ont été mises à jour.

L'abornement, le plan du registre foncier, le plan de nomenclature avec le répertoire des noms correspondant et les autres extraits du catalogue des données établis en vue de la tenue du registre foncier sont mis à l'enquête du 15 juin au 14 juillet 2023 à l'administration communale de Valbirse (loi cantonale sur la géoinformation (LCGéo), article 38).

Les mutations 717/2015/5, 717/2015/6, 717/2022/2 et 717/2023/3 sont en suspens au moment de la mise à l'enquête.

Toute personne touchée dans ses intérêts dignes de protection peut participer à la procédure en attirant l'attention de la commune, par écrit, sur les erreurs et les lacunes de la mensuration pendant la mise à l'enquête (LCGéo, article 39).

Le mercredi 28 juin 2023, de 19h à 21h, Monsieur Julien Brahier, ingénieur géomètre, sera disponible pour donner des renseignements, à la salle communale à Malleray.

Une fois les oppositions liquidées, l'œuvre cadastrale sera approuvée par l'Office de l'information géographique du canton de Berne, ce qui confèrera au plan du registre foncier le caractère de document officiel au sens de l'article 9 du Code civil (ordonnance sur la mensuration officielle (OMO), article 29).

L'oeuvre cadastrale déposée peut également être visualisée via le géoportail à l'adresse <https://www.geojb.ch>

Bévilard, le 12 juin 2023

Commune mixte de Valbirse

Infos communales

Rappel aux cavaliers

Des crottins sont trop fréquemment laissés dans les rues des villages. A l'image de ce qui est mentionné dans le code de bonne conduite de la Fédération suisse des sports équestres, la commune demande aux cavaliers de faire preuve de vigilance dans les zones d'habitation en ramassant les excréments de leurs montures. Un courrier en ce sens a été adressé aux propriétaires de chevaux. La commune les remercie pour leur collaboration.

Résultats des analyses de l'eau

Le Service des eaux de Valbirse a procédé à des prélèvements d'eau potable dans le réseau le 6 juin dernier. Les résultats d'analyse officiels du Laboratoire cantonal ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales.

Réseau	Qualité bactériologique	Dureté en graduation française °f	Teneur en nitrate (mg/l)
Malleray, réseau inférieur	irréprochable	25.0 Eau «mi-dure»	6.6 (tolérance 40)
Bévilard	irréprochable	14.7 Eau «mi-dure»	4.9 (tolérance 40)
Malleray, réseau supérieur	irréprochable	20.9 Eau «mi-dure»	12.3 (tolérance 40)
Pontenet	irréprochable	19.0 Eau «mi-dure»	8 (tolérance 40)

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès des services techniques.

Tailler pour garantir une bonne visibilité

La végétation plantée le long des routes peut, si elle est débordante, gêner le passage, péjorer la visibilité et engendrer de graves conséquences. Rappelons notamment que :

- L'espace surplombant la chaussée des routes publiques doit être maintenu libre sur une hauteur de 4,50 m au moins ;
- En règle générale, l'espace surplombant les trottoirs, chemins pour piétons et pistes cyclables doit être maintenu libre sur une hauteur de 2,50 m au moins ;
- La largeur libre doit être de 0,50 m au moins ;
- Pour les carrefours dans une zone 30km/h, la visibilité doit être de 30 m dans les deux directions pour un point d'observation situé à une distance de 2,50 m du bord de la chaussée.

Nous prions les propriétaires de bien vouloir respecter ces prescriptions et tailler la végétation si nécessaire. Les Services techniques se tiennent à disposition (032 491 61 66) pour toute question complémentaire.

Bévilard, le 21 juin 2023

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant/maître d'ouvrage : Bonny Serge et Magalie, Champ du Pont 1, 2735 Bévilard

Auteur du projet : Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

Adresse du projet : BF 867, Champ du Pont 1, 2735 Bévilard, Commune mixte de Valbirse

Description du projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau au Nord de la parcelle

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dépôt public : du 28 juin au 28 juillet 2023 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpiloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 23 juin 2023

Commune mixte de Valbirse

Validation de vos avis sur la plateforme : lundi 14h

Calendrier des parutions 2023

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	18	17	04.05.2023	JEUDI	36	32	06.09.2023	mercredi
1	04.01.2023		SUPPRIME	19	18	10.05.2023	mercredi	37	33	13.09.2023	mercredi
2	1	11.01.2023	mercredi	20	19	17.05.2023	mercredi	38	34	20.09.2023	mercredi
3	2	18.01.2023	mercredi	21	20	24.05.2023	mercredi	39	35	27.09.2023	mercredi
4	3	25.01.2023	mercredi	22	21	01.06.2023	JEUDI	40	36	04.10.2023	mercredi
5	4	01.02.2023	mercredi	23	22	07.06.2023	mercredi	41	37	11.10.2023	mercredi
6	5	08.02.2023	mercredi	24	23	14.06.2023	mercredi	42	38	18.10.2023	mercredi
7	6	15.02.2023	mercredi	25	24	21.06.2023	mercredi	43	39	25.10.2023	mercredi
8	7	22.02.2023	mercredi	26	25	28.06.2023	mercredi	44	40	01.11.2023	mercredi
9	8	01.03.2023	mercredi	27	26	05.07.2023	mercredi	45	41	08.11.2023	mercredi
10	9	08.03.2023	mercredi	28	27	12.07.2023	mercredi	46	42	15.11.2023	mercredi
11	10	15.03.2023	mercredi	29		19.07.2023	SUPPRIME	47	43	22.11.2023	mercredi
12	11	22.03.2023	mercredi	30		26.07.2023	SUPPRIME	48	44	29.11.2023	mercredi
13	12	29.03.2023	mercredi	31		02.08.2023	SUPPRIME	49	45	06.12.2023	mercredi
14	13	05.04.2023	mercredi	32	28	09.08.2023	mercredi	50	46	13.12.2023	mercredi
15	14	13.04.2023	JEUDI	33	29	16.08.2023	mercredi	51	47	20.12.2023	mercredi
16	15	19.04.2023	mercredi	34	30	23.08.2023	mercredi	52		27.12.2023	SUPPRIME
17	16	26.04.2023	mercredi	35	31	30.08.2023	mercredi				